

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 octobre 2010

CP 10/10-07

L'an deux mil dix, le 25 octobre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Massip, Moignard,, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech.

Etaient excusés : MM. Cambon et Viguié.

M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat n'a pas participé au vote.

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS
POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à financer des travaux de réhabilitation sur son parc existant dans le cadre du protocole CGLLS 2007/2011.

Les plans de financement de ces opérations entraînent pour Tarn et Garonne Habitat le recours à un montant prévisionnel d'emprunt de 1 651 000 € sur la période 2007-2011. Afin de réduire le nombre de contrats de prêts, Tarn et Garonne Habitat souhaite réaliser un contrat annuel pour l'ensemble des communes concernées et sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % de la part du Conseil Général.

Le programme de travaux à réaliser pour cette 2ème tranche de réhabilitation concerne les communes suivantes : Caylus, Labastide Saint-Pierre, Moissac, Montauban, Saint-Nicolas de la Grave, Saint-Sardos et Savenès.

Le plan de financement prévisionnel pour cette 2ème tranche, d'un montant global de 3 301 860 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC	387 091,00 €
* Subvention Palulos	1 212 465,00 €
* Subvention Mairie	102 745,00 €
* Fonds propres	1 599 559,00 €
Total	3 301 860,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir deux emprunts d'un montant global de 387 091 €.

Les conditions actuelles de ces prêt réhabilitation à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

-Prêt Réhabilitation n°1	
Montant	296 294,00 €
Montant garanti	296 294,00 €
Taux d'intérêt actuariel	2,35%
Durée	20 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00 % à 0,5 %

-Prêt Réhabilitation n°2	
Montant	90 797,00 €
Montant garanti	90 797,00 €
Taux d'intérêt actuariel	2,35%
Durée	20 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00 % à 0,5 %

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 387 091 €, soit 100 % du montant de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn et Garonne Habitat pour une 2ème tranche de travaux de réhabilitation de logements concernant les communes de Caylus, Labastide Saint-Pierre, Moissac, Montauban, Saint-Nicolas de la Grave, Saint-Sardos et Savenès, la garantie du département à hauteur de 100 % pour deux prêts Réhabilitation d'un montant global de 387 091 € l'un de 296 294 € sur une durée de 20ans au taux d'intérêt actuariel de 2,35 %, l'autre de 90 797 € sur une durée de 20 ans au taux de 2,35 % contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,